

## L'édifice RCE se fissure

### L'édifice RCE se fissure : des universités sous tutelle !

Alors que la plus grande partie des établissements de l'enseignement supérieur est passée aux RCE, on apprend qu'un certain nombre d'entre eux ont des problèmes budgétaires. D'ores et déjà, huit établissements sont placés sous tutelle rectorale suite à la présentation d'un budget déficitaire deux années de suite. De ce fait ce sont les recteurs qui arrêteront le budget de ces établissements, et cela jusqu'au rétablissement complet de l'équilibre financier.

#### Des promesses budgétaires non tenues

Cette situation est d'autant plus grave qu'un certain nombre de ces établissements ont été parmi les premiers « bons élèves » (université de Limoges, etc.) à passer aux RCE. Les équipes présidentielles vantant l'indispensable nécessité d'une telle mesure pour « l'amélioration de la gestion des établissements ». Les promesses budgétaires du gouvernement lors de la mise en place de la LRU non seulement ne sont pas tenues mais pire, le projet annuel de performances 2012 (PAP), dans sa partie consacrée aux opérateurs, fait apparaître pour l'ensemble des universités pour l'année 2010 un déficit de 37M d'euros.

Cette situation est le résultat de la déconcentration d'une gestion nationale en matière de politique d'emplois, de carrières, du patrimoine, etc. incombant auparavant à l'Etat. Ceux qui applaudissaient des deux mains encore hier commencent à déchanter aujourd'hui. Alors qu'en

2007, les universités devaient percevoir 5 milliards, on constate que seul un cinquième de cette somme a été accordé. Des 50 millions d'euros (évaluation du ministère) qui devaient servir à financer le glissement vieillesse technicité (GVT) seuls 14,5 millions ont été distribués en urgence aux établissements.

Pour équilibrer leur budget les établissements en sont réduits à geler des emplois. Faut-il rappeler que dans la loi de finances (LOLF), le principe de « fongibilité asymétrique » fait que seule la partie concernant les dépenses en personnels permet d'abonder d'autres crédits, alors que le contraire est impossible !

L'application par les recteurs de la loi LRU sans compensation budgétaire aura comme conséquence une gestion drastique de ce déficit. Pour trouver le financement nécessaire, il faudra restreindre le coût en personnel, ce qui se traduit par moins de fonctionnaires, plus de précaires recrutés au bas des grilles, stagnation voire réduction du nombre de promovables, allongement des carrières, révision à la baisse de la politique indemnitaire, etc.

Pour les étudiants cela va se traduire par une baisse de l'offre et du volume d'heures des formations et éventuellement à terme une hausse conséquente des frais d'inscription.

#### Une catastrophe prévisible

La situation catastrophique qui commence à émerger des établissements était prévisible au vu du coût réel de la réforme et du peu de moyens financiers dont disposent les établissements. Faut-il rappeler qu'un nombre important d'établissements

forfaitaire) donnés par le ministère aux établissements (qui se retrouvent en-dessous du plafond d'emplois) qui permettent le financement du GVT lié aux avancements de carrière des personnels ni l'harmonisation de l'indemnitaire. Faut-il rappeler également qu'en 2008 les services de la DAF avaient calculé que le coût moyen d'un emploi BIATOS s'élevait à 45 000 euros. Il manque donc 20 000 euros pour avoir un emploi viable dans la masse salariale des emplois BIATOS.

Cette situation, que nous avons dénoncée, met en lumière les responsabilités de chacun : les mensonges du ministère en termes d'engagement budgétaire et l'opportunisme d'équipes présidentielles, plus soucieuses de la « notoriété d'excellence » que des inquiétudes exprimée à maintes reprises par la communauté universitaire.

Les craintes que nous avons exprimées concernant notre opposition à la LRU s'avèrent réelles. Elles sont d'autant plus fortes que son application détruit chaque jour un peu plus l'université et la recherche publiques.

#### Les luttes

Des résistances se mettent en place contre cela (voir page 5 le communiqué de l'université de Pau et des Pays de l'Adour) :

- contre la LRU et pour son abrogation,
- contre le passage aux RCE,
- contre les IDEX.

Ces luttes revendiquent un enseignement supérieur et de recherche répondant aux besoins des usagers et des personnels.

Marie Ganozzi



fonctionnaient déjà en sous-effectifs par rapport aux besoins. Le plafond d'emplois imposé dans le cadre du budget global a encore plus pénalisé ceux qui vivaient déjà cette pénurie et ce ne sont pas les 25 000 euros (somme

## L'IDEFIX de la mise en concurrence généralisée

Le 25 octobre dernier, Laurent Wauquiez a annoncé le lancement d'un nième appel à projets baptisé IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes) dans le cadre des « investissements d'avenir ». Censée pallier la quasi-absence de la dimension formation dans les appels à projets précédents, cette annonce marque au contraire l'indigence des ambitions ministérielles en matière de formation. Après les vagues successives des EQUIPEX, LABEX et IDEX, le MESR poursuit son entreprise de mise en concurrence généralisée, cette fois-ci au sein des équipes pédagogiques.

Au niveau de l'engagement financier, les 150 millions d'euros annoncés - sous forme de dotation en capital prise sur l'enveloppe des IDEX - constituent un montant ridicule si on les compare aux 22 milliards affichés pour l'enveloppe globale des investissements d'avenir ou même au 1 milliard d'euros de l'enveloppe LABEX. Avec un mode d'allocation des fonds similaire à celui des LABEX (10 % directement consommables + versement annuel des intérêts portant sur les 90 % restants), les montants réellement utilisables seraient en fait limités à moins de 6 millions d'euros par an sur 8 ans

(jusqu'en 2020) à répartir entre les 20 projets qui devraient être sélectionnés.

Au niveau des effectifs étudiants visés, le ridicule rivalise avec une vision malthusienne de l'enseignement supérieur, puisque moins de 6000 étudiants seraient directement



concernés soit moins de 0,2 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Faisant suite à l'échec du pseudo « plan licence » et après le passage en force du ministère sur la « nouvelle licence », ces appels à projets confortent la mise en concurrence des offres de formation, la pulvérisation des cadres nationaux et l'accroissement d'inégalités déjà criantes.

Les prétendus « investissements d'avenir » interviennent alors que, sous couvert d'autonomie financière (Loi LRU, RCE...), les établissements sont contraints de gérer la pénurie en sabrant dans toutes les dépenses, avant même le vote du budget 2012 au parlement.

### Le budget 2012 en baisse

Une première analyse du budget de la MIREs montre que celui-ci est en croissance zéro en crédits de paiement, avec de surcroît le « gel » de 5 % des crédits et de facto, des suppressions d'emploi. Il suffit de citer la CPU à ce sujet : « Les établissements ne peuvent dans ces conditions respecter ni les engagements nationaux en faveur des personnels (sur le plan indemnitaire notamment), ni les engagements de non suppression d'emplois jusqu'en 2012 »

Les besoins de formation et de recherche, la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur exigent un engagement fort de l'État en moyens humains et financiers pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements et une rupture avec les politiques menées ces dernières années.

Bernard Teissier

### LES STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT MENACÉS

En plein débat budgétaire et pendant que le gouvernement égrène ses nouvelles mesures d'austérité, Laurent Hénart a avancé la nécessité d'évolutions statutaires majeures dans l'enseignement supérieur.

Pour le député, rapporteur spécial de la commission des finances du budget, il s'agirait « à terme, [d'] envisager une réforme du statut de la fonction publique universitaire (sic). En effet, l'autonomie des universités n'est pas conciliable avec le maintien d'un statut contrôlé par l'État ». Reconnaissant implicitement le lien entre, d'une part, l'accroissement du nombre de contractuels financés sur ressources propres ou sur projets (ANR...) dans les établissements, et, d'autre part, la fragilité des agents non-titulaires avec la loi LRU, Laurent Hénart propose tout bonnement de sortir l'enseignement supérieur de la fonction publique d'État.

Calquée sur la fonction publique territoriale, la création d'une fonction publique universitaire, adossée aux prérogatives contenues dans la loi LRU, ne garantirait pas la nomination des admis aux concours sur des emplois, creuserait les inégalités entre les établissements, aggraverait les effets délétères de la loi LRU (pouvoir démesuré des présidents, autonomie financière, désengagement de l'État, mise en concurrence...) et éloignerait un peu plus les possibilités de mutation pour les personnels. Le SNASUB rappelle son attachement au statut de la fonction publique d'État, à l'unité du service public d'enseignement supérieur et de recherche.



## Université de Lorraine : déficit démocratique et alibi indemnitaire

« A Strasbourg, le système est plus centralisé. Il ne prévoit pas de strate décisionnelle entre la présidence et les composantes, à l'image de nos 8 collegiums qui regroupent les formations en ensembles cohérents ou de nos 10 pôles scientifiques qui fédèrent les laboratoires par groupes thématiques » écrit le délégué général du PRES dans le mensuel de l'UDL (juillet).

Le décret du 24 septembre crée un Grand Etablissement, l'UDL, au 1er janvier 2012 par fusion des trois universités nancéiennes et de l'université messine. Après les votes négatifs de trois CTP, un rejet du CNESER et la validation d'un nouveau texte par le Conseil d'Etat. Ce décret malmène la démocratie : même si les 25 dérogations à la LRU ont été réduites, un Conseil d'administration et un administrateur provisoires rédigeront le règlement intérieur sans les personnels. Et le super président sera élu en janvier par un CA constitué de 11 personnalités extérieures sur 30, les personnels BIATOS seront représentés par 4 élus seulement. Par ailleurs, les effectifs des BIATOS varient, selon les annonces, de 3000 en février à 2200 en juillet.

La fusion impose un seul CT de 10 élus pour 6751 personnels, soit un élu pour 675 personnes !

Cette réorganisation pèsera sur les conditions de travail : malgré les engagements des présidents de n'imposer aucune mobilité géographique entre Nancy et Metz, des restructurations imposeront des mutations « fonctionnelles » dans les deux métropoles ; l'UDL n'amènerait pas une diminution du nombre d'emplois publics... sous réserve que la dotation ne diminue pas : les contractuels risquent d'être la variable d'ajustement de la masse salariale.

En l'absence d'augmentation des salaires, les primes et indemnités des BIATOS devraient progresser de 11% en 2011. Une prime exceptionnelle UDL serait versée à certains collègues impliqués dans des fonctions de pilotage, encadrement et mise en œuvre, en 2012.

Le travail de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, UNSA), entamé en 2010 avec l'objectif d'harmoniser par le haut les conditions de travail et de rémunération des BIATOS et enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels des quatre universités doit être poursuivi pour obtenir des avancées pour les personnels et les usagers et davantage de transparence sur les projets de l'équipe présidentielle.

Michel Dissoubray

## L'Université de Strasbourg : une université exemplaire au bord de l'asphyxie financière

Les trois universités strasbourgeoises ont été volontaires pour fusionner en 2009 et constituer l'Université de Strasbourg (UdS). Cela a abouti à concentrer la présidence dans les mains d'un seul. De gros chantiers d'uniformisation des outils et pratiques ont été menés en moins d'un an, en même temps que le passage aux RCE.

Pour les personnels Biatoss, la fusion de 2009 s'est traduite par une refonte de l'organigramme des services, une centralisation du pilotage, des conditions de travail plus difficiles. Le nombre de postes de titulaires est resté stable, celui des contractuels a augmenté. En 2010 de fortes avancées ont été négociées par les syndicats Biatoss : augmentation des primes pour les titulaires et mise en place de primes équivalentes pour les contractuels.

### Une université riche en « promesses » :

En 2011 de grosses difficultés budgétaires sont apparues. Le volontarisme strasbourgeois pour constituer une grosse université visible au plan international a suscité de nombreuses promesses d'accompagnements financiers de la part de l'Etat qui tardent à se concrétiser. L'Etat n'a versé pour l'instant que 10% des crédits Plan Campus et des crédits Equipex. Cela met à mal les finances : risque de cessation de paiement. En juin on craignait de ne pas pouvoir payer les salaires de novembre.

De gros intérêts moratoires sont payés sur les factures en retard.

### Des dépenses supplémentaires prévues :

- Une carte de formation ambitieuse nécessitera d'assurer + 15% de ressources.
- L'arrêté licence (1500 heures de cours) doit s'appliquer à moyens financiers constants (pas de rallonge financière ministérielle). Cela nécessitera de fermer des filières en septembre 2012.
- GVT (Glissement vieillesse technicité) : financé aux 2/3 par les universités.

Le président espère une rallonge du Ministère (qui ne va quand même pas laisser couler une université exemplaire !). Le risque d'une université à 2 vitesses apparaît déjà : les pôles d'excellence profitant du Grand emprunt / le reste asséché financièrement.

Une intersyndicale FSU, CGT, FO, SUD est fortement mobilisée pour maintenir une expression démocratique des personnels face à un management au rouleau compresseur.

Michel Jedvaj

## Lyon : grève à l'ENS

L'AG de l'ENS de Lyon du 27 septembre a réuni près de 100 personnes (sur 500 biatoss environ) avec de facto des délégations de certains services. Présence au complet de la douzaine d'agents de l'entretien, qui ont fait grève spontanément les 22 et 23 septembre pour dénoncer l'organisation et la surcharge du travail et le management autoritaire.

### Déclaration de l'assemblée générale de l'ENS de Lyon du 27 septembre 2011

Réuni-es ce jour, le 27 septembre 2011 en Assemblée Générale, nous, agents de l'ENS de Lyon, constatons que dans les faits la fusion de nos trois établissements n'est pas faite, et que les dysfonctionnements graves s'accumulent dans de nombreux services (Logistique, DSI, Editions, scolarité, sécurité, ENS Média...) :

- **intensification du travail** : les deux fusions successives et l'augmentation de la fréquentation de l'Ecole (nombre d'étudiants, de chercheurs, de colloques et d'événements reçus) alors que les moyens sont constants voire réduits,
- **appauvrissement du contenu du travail** : le mode de management tend à nous rendre "mono-tâches" plutôt que polyvalents, cloisonnés et isolés les uns des autres. On ne peut plus s'entraider, s'organiser de manière autonome ; il n'est plus question de discuter l'organisation de notre travail ni de faire des propositions...
- **management autoritaire et hiérarchies pléthoriques** : on assiste à un empilement de niveaux hiérarchiques inefficaces, si ce n'est pour recevoir des primes supplémentaires. Ce système ne semble être organisé en réalité, que pour maintenir la pression et pour éviter que les problèmes ne remontent. D'un autre côté, un service de 20 personnes sera dirigé par un responsable à mi-temps... sans que la Direction ne trouve cela problématique. De plus, les cas individuels de grave souffrance au travail, voire de harcèlement, se multiplient du fait de pratiques de management autoritaire par trop tolérées par la Direction.
- **communication interne** : de gros problèmes de coordination et de communication interne, peuvent dégénérer sur des dysfonctionnements (des informations sur des pannes matérielles ne remontent pas, la Direction ne sait pas comment distribuer les bulletins de paie car elle ne sait plus où sont les gens...),
- **formation** : de gros manques de formation qui peuvent se révéler critiques dans certains services (informatique, l'obligation légale de recyclage à la sécurité...),
- **désorganisation généralisée des services** : répartition très disparate des tâches entre agents, non-remplacement chronique des congés maladie, maternité et départs en retraite, doublonnage des services et des missions,
- **non-respect des règles de sécurité et de santé au travail** : signalements répétés de problèmes psychosociaux et d'hygiène et de sécurité sans réponse depuis des mois. Problèmes de sécurité incendie non pris en compte...

Nous considérons que ces dysfonctionnements constituent des risques organisationnels manifestes pour notre santé physique et morale.

**Nous exigeons que tous ces problèmes soient pris en compte et demandons à l'intersyndicale de déposer un préavis pour une grève dès que possible, soit le mardi 4 octobre.**



### Grève à l'ENS de Lyon le 4 octobre contre la dégradation des conditions de travail

L'intersyndicale de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (**CGT, FSU, SGEN-CFDT, SUD Education et UNSA Education**) appelle tous les personnels administratifs, techniques et de bibliothèques à faire grève le 4 octobre. Cet appel fait suite à une assemblée générale qui a réuni une centaine de personnes le 27 septembre.

Douze agents d'entretien, très majoritairement des femmes (sur 17 agents que compte le service logistique), sont déjà en grève depuis le 22 septembre pour dénoncer une organisation

actuelle du travail contre-productive, la surcharge de travail et la réduction des effectifs, la gestion autoritaire du service et le manque de respect. Étonnamment, le même sentiment de surcharge de travail, de désorganisation et d'absence d'écoute par un encadrement soit trop autoritaire soit lui-même débordé, fait écho dans la plupart des services administratifs et techniques de l'établissement. (Scolarité, Informatique, Sécurité, Editions, ENS Média...)

Pour l'intersyndicale, ces problèmes sont les conséquences directes ou indirectes de la fusion mal digérée des trois établissements d'origine (ENS LSH et ENS de Lyon fusionnés en 2010, INRP dissous et intégré en 2011) et des nouveaux modes de gestion adoptés.

L'intersyndicale dénonce le risque de graves dysfonctionnements, comme à la logistique où toutes les alertes depuis le printemps ont été délibérément ignorées jusque là par la direction.

#### Le préavis déposé par l'intersyndicale revendique :

- Une organisation du travail stabilisée avec des organigrammes de services mieux définis et moins hiérarchiques, des définitions de postes plus cohérentes.
- Des créations de postes chaque fois que cela est nécessaire ; une évaluation de la charge de travail induite par les réorganisations en cours et par tout nouveau projet ; à défaut un ajustement des charges de travail avec les moyens disponibles.
- Un encadrement formé et compétent, plus disponible et à l'écoute pour des relations de travail respectueuses et une vie démocratique dans les services

**L'intersyndicale appelle à un rassemblement à 9H le 4 octobre et à une assemblée générale à 9H30 pour organiser le mouvement.**

*Communiqué de presse Lyon, 30 septembre 2011*

## En direct du CNESER...

Lors de la séance du lundi 30 mai, le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) s'est prononcé contre le projet de fusion des universités de Lorraine (Metz, Nancy 1 et 2, INPL) via la création d'un « grand établissement » par 10 voix contre (FSU, UNEF, UNSA, CGT), 6 voix pour (CPU, MEDEF, FAGE, PDE) et 5 abstentions (SGEN-CFDT, AUTONOME SUP, QSF, PEEP)

Il s'agit du regroupement de 4 établissements : INPL, Nancy 1, Nancy 2 et Metz ( 52 500 étudiants, 3720 enseignants-chercheurs, 3012 BIATOS...) sous la forme dérogatoire d'un « Grand Établissement ». On y trouve la création de collegium, étage administratif intermédiaire regroupant plusieurs composantes, et d'un sénat académique.

La grande majorité des représentants syndicaux, et en premier lieu ceux de la FSU, ont souligné que le choix du statut de Grand Établissement ouvre la porte à une aggravation locale de la loi LRU, notamment en matière de gestion démocratique et collégiale. Les statuts proposés comportent de nombreuses dérogations, et renforcent en particulier le poids des extérieurs (qui voteraient en outre pour la désignation du président). Il prévoit la possibilité d'une sélection pour l'ensemble des formations, dès la Licence.

Après avoir dénoncé les nombreuses dispositions dangereuses de ce projet, le CNESER a proposé en séance des modifications cherchant à infléchir le texte vers plus de respect de la démocratie et de la collégialité : elles ont toutes été adoptées. Cependant, le Ministère a refusé de tenir compte des propositions de modifications du décret et de les soumettre au vote. La FSU avec le SNASUB et le SNESUP condamne ce coup de force et exige le respect de l'avis défavorable émis par le CNESER.

Julien Giral



## Retraites

### Réunion des syndicats affiliés à la FGR-FP du 8 Mars 2011

Comme chaque année la FGR-FP a réuni les syndicats affiliés (rappel : ce ne sont pas les Fédérations qui adhèrent à la FGR-FP mais les syndicats).

Annick Merlen, Secrétaire Générale, a fait un tour d'horizon sur l'actualité : mouvements dans les pays arabes, espoir des peuples avec le développement des syndicats ; en France la réforme des retraites, qui a mobilisé actifs et retraités dans l'unité.

Avec les UCR, lettre au Premier ministre sur la revalorisation des pensions, demande d'audience au Ministre du Budget, action vers les candidats aux élections cantonales, audience auprès du Secrétaire d'Etat aux Aînés, au Ministère de la Santé (sur les dépassements d'honoraires, la faible attractivité des zones rurales pour les médecins). Par ailleurs, l'INSEE étudie pour fin 2011 un nouvel indice qui devrait prendre en compte les dépenses contraintes (loyer, dépenses d'énergie...) car les retraités à faibles revenus rencontrent de plus en plus de difficultés.

Le nombre d'adhérents reste stable malgré une baisse régulière chez les adhérents directs qui se constate depuis 8 ans, néanmoins le nombre d'adhérents syndiqués augmente (hausse d'effectifs dans certains syndicats baisse dans d'autres voire même disparition de certains syndicats). Les problèmes de la dépendance sont ensuite abordés, avec les débats qui vont se dérouler dans toutes les régions. Suite à l'intervention de Jacques Maurice, ancien Secrétaire Général, au Congrès de PAU sur l'avenir de la FGR-FP un groupe de travail est mis en place, première réunion en septembre.



marquée par une démarche essentielle et un pluralisme efficace.

Après un tour de table sur ce sujet, les participants ont conclu sur le rôle important, utile et indispensable de la FGR-FP

Jacqueline Wilner

# Contre G8 de l'Éducation et de la Recherche

La Conférence des Présidents d'Université avait décidé d'organiser le G8 de l'enseignement supérieur, rebaptisé sommet mondial des universités pour se donner un look plus solidaire, à Besançon pour les étudiants et à Dijon pour les présidents et recteurs d'université.

Les organisations qui rejettent la marchandisation de l'éducation et de la Recherche ont décidé d'organiser un contre G8.

Finalement, Rebsamen - maire de Dijon - a refusé que le sommet se tienne à Dijon craignant que la sécurité ne puisse être assurée face au contre G8...

Nous avons maintenu le Contre G8 malgré les pressions et blocages divers.

Des ateliers ont été tenus du 4 au 7 mai, pour une Education émancipatrice tout au long de la vie, pour une Recherche indépendante, critique et au service de toutes et tous, pour une convergence des luttes en Europe et au-delà.

Près de 300 personnes ont manifesté le samedi 8 mai, avec une présence policière provocatrice.

Les comptes rendus des ateliers doivent être mis en ligne sur le site du contre G8.  
<http://www.contreg8db2011.lautre.net/>

Danièle Patinet

- à une éducation émancipatrice et critique, une formation initiale solide qui permette à tou-te-s un véritable accès à la culture, à l'enseignement supérieur, à une formation tout au long de la vie,
- à une pédagogie qui permette aux élèves et aux étudiant-e-s de participer activement à la construction de leurs savoirs,
- à la liberté d'enseignement des enseignant-e-s et à la liberté d'apprentissage des étudiant-e-s,
- à la stabilité de l'emploi, contre toute forme de précarité y compris la mobilité contrainte,
- à des conditions de travail décentes et respectueuses de la dignité des personnes,
- à la liberté pour tou-te-s d'étudier et de travailler dans le monde, dans le respect du principe de libre circulation des personnes.

**En conséquence, nous sommes déterminé-e-s et nous engageons à :**

- promouvoir les alternatives socio-éducatives et toutes les initiatives visant à construire une autre société, juste et égalitaire,
- dénoncer les réformes passées et à venir qui poursuivent la marchandisation de l'éducation et de la recherche,
- travailler au développement et à la convergence des luttes, interprofessionnelles et transnationales, par toutes formes d'actions et d'auto-organisations,
- dénoncer toute forme de répression des luttes sociales et soutenir les personnes, collectifs, organisations qui en sont la cible à travers le monde,
- construire la mobilisation contre les sommets internationaux, comme les G8 et G20, et les politiques libérales qui en découlent.

## Déclaration finale du contre-G8 « éducation-recherche »

Nous, organisations et individu-e-s qui nous sommes retrouvé-e-s au contre-sommet à Dijon du 5 au 7 mai 2011, réaffirmons notre détermination à lutter pour une éducation émancipatrice tout au long de la vie, et pour une recherche indépendante au service de tou-te-s.

Nous dénonçons la marchandisation planifiée de l'éducation, de la recherche et de la culture.

**Nous sommes fondamentalement attaché-e-s :**

- à une éducation publique et gratuite, ouverte à tou-te-s, à une recherche publique au service de tou-te-s,
- à leur indépendance en refusant leur pilotage par les pouvoirs politiques, économiques, financiers, religieux,
- au développement des savoirs et des connaissances fondés sur les coopérations et le travail collectif, dont le maintien est une condition de l'élaboration et de la transmission/construction des connaissances,
- à une authentique collégialité des décisions, sans hiérarchie, et à la représentativité des assemblées,
- au respect et à la solidarité entre les domaines de la connaissance et leurs acteurs, respect et solidarité garants de la créativité, de la diversité et de la richesse intellectuelle de la communauté éducative,
- à la non-mise en compétition, et au rejet du fantasme de « l'excellence »,

*Le collectif d'organisation du contre-sommet « éducation-recherche »*

*Alternatifs 21, AMEB, ATTAC, CGT-Ferc, CNT21, CUAÉ, FASE, FSE, FSU 21, Forum social local 21, NPA 21, RUSF21, RUSF Franche-Comté, SNASUB-FSU 21, SNESUP-FSU 21, SUD Éducation Franche-Comté, UEC 21,*



# Précarité : urgence à globaliser les luttes !

## Une mobilisation qui vient de loin

Après une mobilisation à l'ENS Paris rue d'Ulm contre la précarité en 2009 avec l'obtention de quelques avancées, une nouvelle mobilisation a démarré à l'automne, soutenue fortement par les élèves de l'établissement. Si cette lutte concerne l'ensemble des précaires, elle est portée tout particulièrement par les personnels de restauration qui lors d'assemblées générales ont dénoncé leurs conditions de travail (harcèlement, violence...), et en partie par les personnels de bibliothèque.

Le groupe de travail mis en place en décembre recense 88 personnels contractuels, sur un total de 390 BIATOSS. Suite au durcissement des mobilisations la direction de l'Ecole annonce au mois de décembre qu'elle est prête à signer des CDI aux personnels contractuels de catégories B et C, comptabilisant 6 ans d'ancienneté au 31 mars 2011. Cette décision est confirmée par un vote au CTP et au CA de l'Ecole.

Dès le mois de janvier, les personnels de la restauration rentrent en grève reconductible, et depuis ils n'ont pas repris le travail. La caisse de grève est financée par la vente de sandwiches solidaires et par des soutiens militants.

En février le mouvement des personnels de restauration se durcit et un accord sur la grille indiciaire est trouvé dans le cadre du groupe de travail et de la direction de l'Ecole. Les locaux sont occupés par les personnels en grève et les étudiants au mois de mars. La Directrice demande l'ouverture de négociation entre le Ministère, les élus et les personnels en grève. Les personnels de bibliothèque se mettent en grève durant deux jours et s'associent à la demande d'un plan de résorption de la précarité et des CDI immédiats pour tous. Les revendications des personnels en grève sont appuyées par les enseignants chercheurs.

Le CTP d'avril a voté la proposition de grille indiciaire et s'est exprimé sur la nécessité de sortir du conflit à travers notamment un plan de CDIisation.

## Des avancées...

Lors de la rencontre au le ministère, Mme la directrice adjointe de cabinet a déclaré « que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne disposait pas de 14 postes de fonctionnaires pour le restaurant de l'Ecole normale supérieure. Le ministère ne peut envisager de procéder à des titularisations hors les règles de droit commun de la fonction publique, il n'y aura donc pas de dispositif ad hoc pour l'Ecole ».

Les personnels réclament « l'application du protocole sur la précarité signé le 31 mars destiné à « dé-précariser les contractuels » qui ouvre la possibilité d'intégrer des personnels précaires à des emplois statutaires. Les représentants des personnels en demandent l'application à l'ENS. La représentante de la ministre répond « que la solidarité gouvernementale a comme conséquence une

parole unique de l'Etat et une absence de divergence entre le MESR et le SEFF ». Dans les faits le ministère refuse aux précaires de l'ENS tout espoir d'intégrer le statut de fonctionnaire de l'Etat...

Lors de cette rencontre et dans le cadre d'un plan de lutte contre la précarité à l'ENS, la direction de l'Ecole a proposé un plan d'octroi du CDI après trois années d'ancienneté. Le ministère a fini par accepter cette proposition.

En conclusion, « les organisations syndicales présentent ont reconnu les avancées de cette proposition concrète pour tous les personnels contractuels car dans les faits, 19 personnes sont concernées dès à présent par cette disposition. Pour atteindre cette ancienneté de trois ans, les autres personnels se verront proposer des contrats à durée déterminée. La durée de ces contrats sera validée après négociation au sein du CTP ».

## ... mais pas assez pour les personnels

Cependant, les propositions du ministère ne semblent pas avoir calmé les personnels qui continuent à réclamer leur intégration sur des emplois statutaires. La mobilisation continue ...

## Pour une globalisation des luttes

La situation faite aux personnels précaires de l'ENS est identique à celle vécue par des milliers de collègues dans l'enseignement supérieur et la recherche, et au-delà dans la Fonction publique. Leurs luttes sont les nôtres car les problèmes sont identiques d'un établissement à un autre, à savoir d'un côté aucune création d'emplois statutaires et de l'autre recrutement massif d'une main-d'œuvre la plupart du temps sous-payée et malléable à merci. La mobilisation des personnels de l'ENS pose de façon URGENTE et concrète l'indispensable nécessité d'une mobilisation unitaire, massive au niveau national contre la précarité.

Marie Ganozzi



# Résultats du vote pour le CNESER

## 22 mars 2011

### Collège BIATOSS

	Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs ou nuls	Exprimés	UNSA	CGT	CFDT	FSU	FO	SUD
2011	86692	25255	29,13%	1155	24100	8867	4663	3214	2647	2452	1456
						36,79%	19,35%	13,34%	10,98%	10,17%	6,04%
2007	66453	21286	32,03	974	20312	7454	3722	3142	2418	2370	1206
						(36,70%)	(18,32%)	(15,47%)	(11,90%)	(11,67%)	(5,94%)
2007 / 2011						+0,09%	+1,03%	-2,13%	-0,92%	-1,5%	+0,1%
sièges						2 sièges	1 siège	1 siège	1 siège	1 siège	

### Représentants du SNASUB-FSU :

- **Julien GIRAL** - Université Paris 12 - titulaire

- **Hervé PETIT** - Université Toulouse 1 - suppléant

### Quelques remarques :

Le nombre d'inscrits chez les personnels BIATOSS a augmenté de 20239. Le taux de participation national a baissé, passant de 32,03% en 2007 à 29,13% (-2,9%). Cependant, malgré une augmentation du nombre de voix (+ 229), la FSU ne progresse pas en pourcentage.

Le scrutin du CNESER est un scrutin difficile dans nos champs de syndicalisations, les prérogatives de cette instance nationale (dont une

grande partie de son activité est axée sur la pédagogiques : formations, diplômes, habilitations, recherche, budget...) peuvent être ressenties par les personnels BIATOSS « éloignées » de leurs préoccupations quotidiennes. Cependant, il est important de rappeler, que les élus du CNESER, jouent un rôle important dans le combat pour la défense d'un enseignement supérieur et d'une recherche publique de qualité. Le CNESER est une tribune de combat pour nos élus contre les attaques du

gouvernement : la LRU, les RCE, les fusions et regroupements d'universités, la mise en place des pôles d'excellences...

Le ministère n'ayant pas transmis aux organisations syndicales les tableaux avec l'ensemble des résultats (par établissement), nous vous les ferons parvenir dès que le SNASUB en aura connaissance.

### Collège des Personnels Scientifiques des Bibliothèques

Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs ou nuls	Exprimés	CFDT	SNASUB-FSU	SB-UNSA	CGT	FNSAER-CSEN	FO
(2011) 872 (2ème tour)	541	62,04%	7	534	253	178	34	43	18	8
					47,38%	33,33%	6,37%	8,05%	3,37%	1,50%
(2007) 825 (2ème tour)	541	65,58%	13	528	249	136	64	37	31	11
					47,16%	25,76%	12,12%	7,01%	5,87%	2,08%
2011 / 2007 (2ème tour)					(+0,22%)	(+7,57%)	(-5,75%)	(+1,04%)	(-2,50%)	(-0,58%)
sièges					1 siège					

Ce collège n'a qu'un siège, qui est donc attribué au syndicat arrivé en tête. Chez les conservateurs c'est le SGEN-CFDT qui reste majoritaire.

Mais le SNASUB-FSU, en deuxième position, progresse assez nettement, puisqu'il passe d'un quart des votants à un tiers, tandis que le SNPTES-UNSA s'effondre carrément, son pourcentage diminuant presque de moitié (rappelons que, dans les bibliothèques, ce syndicat a disparu de toutes les CAP, à l'exception de celle des conservateurs généraux) ; ce syndicat passe du 3e rang au 4e, laissant la 3e place à la CGT.



# SIFAC, le cheval de Troie de CHORUS

**SIFAC (Système d'Information Financier Analytique et Comptable) a été imposé dans plus de 70 universités à la fin de l'année 2010 et ceci en moins de 3 ans, sous une forte pression de l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements).**

SIFAC est un progiciel de gestion intégré (PGI) développé par la société SAP, le plus important concepteur de logiciels d'Europe, et le quatrième du monde<sup>1</sup>.

L'arrivée de SIFAC ne s'est pas fait sans écueil dans les universités et certaines ont connu au moins un des problèmes suivants :

- le paramétrage de SIFAC est particulièrement complexe par rapport à d'autres applications et le paramétrage commun de l'AMUE se révèle parfois insuffisant, il est alors nécessaire de faire appel à des sociétés extérieures, spécialistes des produits SAP.
- la mise en place à SIFAC se fait souvent dans un contexte de passage au RCE et donc de date butoir incontournable limitant les possibilités de négociation. Le recours à ces sociétés extérieures se fait alors aux prix fort.
- les éditions des états comptables fournies par défaut ne sont pas satisfaisantes, il est alors nécessaire de faire appel à nouveau aux sociétés extérieures.

Ces problèmes ne sont pas spécifiques aux universités, la mise en place de PGI et en particulier de solutions SAP est connu depuis près d'une décennie dans le monde de l'entreprise privée<sup>2</sup>.

De plus, il existe une alternative à SIFAC. En effet, les universités du site de Bordeaux, en s'appuyant sur un audit externe, ont choisi Cocktail, SGI (Système Global d'Informations) au lieu des solutions proposées (SIFAC, APOGE, HARPEGE,...) par l'AMUE.

Alors pourquoi tant de précipitation sur SIFAC ?

Un article du «Monde Informatique» de 2007 peut apporter un premier élément de réponse : « De son côté, Michel Lussault (NDLR : président de l'AMUE à l'époque) commente la nécessité d'un nouveau système de gestion en rappelant que les partenariats entre les établissements et toutes sortes d'opérateurs imposent de se connecter aux autres systèmes d'information, ainsi qu'à ceux de l'Etat. Les capacités d'interfaçage de SAP ont pesé dans la décision. »<sup>3</sup>

Pour comprendre cette nécessité « primordiale » d'interconnexion avec le système d'information de l'État, il faut se référer à la description du projet Chorus sur Wikipedia : « Chorus est un projet qui vise à rénover le système d'information qui permet de gérer la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'État en France dans le

cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). ... L'application est fondée sur le progiciel de gestion intégrée SAP ... »<sup>4</sup>

Le choix de SIFAC devient alors lumineux : qui mieux que SAP peut s'interfacer avec SAP ?

Quand une holding rachète une entreprise, une de ses premières actions est d'imposer son propre système d'information financier. Action où la société SAP revendique un savoir-faire certain : « *Votre infrastructure système SAP actuelle doit s'adapter à l'évolution des besoins de votre entreprise, des réorganisations et des fusions/acquisitions. ... PLUS DE RÉSULTATS AVEC MOINS DE RESSOURCES...* »

Le gouvernement prétend accorder plus d'autonomie aux universités, alors qu'il se comporte comme une holding vis-à-vis d'elles. Mais peut-être que ce

comportement est inspiré par un souci des deniers publics et non pas par une idéologie néo-libérale ? Pas si sûr, car contrairement au slogan affirmé par la société SAP ci-dessus, les économies espérées ne sont pas au rendez-vous. Toujours dans un article du Monde

Informatique, cette fois du mois de mars 2010 : «

**Projet Chorus : la Cour des comptes épingle Eric Woerth** :...*La dérive sur les délais et le budget prévus pour Chorus avait déjà été évoquée en 2008 et le ministre s'en était alors expliqué, notamment sur le nombre de prestataires externes intervenant sur le projet. Chorus doit regrouper tous les acteurs de la gestion publique dans une chaîne unique, en s'appuyant sur un unique progiciel de gestion intégré, apporté par l'éditeur SAP. ... Le projet est supposé renforcer la traçabilité des données financières de l'Etat pour en faciliter le contrôle.* »

Si SIFAC s'avère être le cheval de Troie de CHORUS, cette fois et contrairement à la mythologie, les universités risquent de perdre la bataille des économies.

François Bonicalzi



<sup>1</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/SAP\\_\(entreprise\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/SAP_(entreprise))

<sup>2</sup> PGI : l'amiante du SI -[http://www.bestpractices-si.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=38&Itemid=73](http://www.bestpractices-si.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=38&Itemid=73)

<sup>3</sup> « Sept universités et le CNAM basculeront sur SAP au 1er janvier 2008 » - <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-sept-universites-et-le-cnam-basculeront-sur-sap-au-1er-janvier-2008-23182.html>

<sup>4</sup> Chorus [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chorus\\_\(logiciel\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chorus_(logiciel))

# De la LRU aux IDEX

## Hier la LRU c'était ...

### Une « gouvernance » resserrée non démocratique :

- Président doté d'hyper-pouvoirs,
- Démocratie de façade : CTP contourné, CEVU et CS postiches,
- Faible représentation des personnels : peu d'élus des personnels BIATOSS dans les instances, nombreuses personnalités extérieures au CA,
- Personnalités nommées et non élues : Haut Conseil de la Science et de la Technologie (HCST), Conseil d'Orientation Stratégique (COS), AERES, instance d'attribution de la PES...

### Une gestion des « ressources humaines » précaire et individualisée :

- Droit de véto du président,
- Affectation autoritaire dans un service avec incitation à la démission en cas de refus,
- Recrutement en CDD ou CDI à la place de postes statutaires,
- Privatisation des services par le biais d'externalisations croissantes
- Blocage du salaire fixe indiciaire, augmentation de la part du régime indemnitaire variable, à l'évaluation, primes d'intéressement en tous genres,
- Evaluations régulières des personnels au résultat : SYMPA (Système d'allocation des moyens à la performance et à l'activité), AERES (pour les équipes et les formations), PFR (pour les personnels BIATOSS), CNU ( pour les enseignants chercheurs),
- Postes fléchés, « à responsabilité particulière » (PRP).

### Un enseignement dominé

### Une recherche pilotée

### Des personnels en pleine souffrance : surmenage, dépression, perte de sens au travail...

La LRU était la première étape. Le gouvernement a décidé d'en finir : IDEX sera, à l'échelle universitaire, ce qu'a été France Télécom. Un processus radical, simple, propre, ne coûtant pas un centime à l'Etat et permettant une restructuration ou le démantèlement de tout l'enseignement supérieur et de la Fonction publique.

## Les IDEX, c'est demain ...

Celse traduira notamment par :

- une gouvernance resserrée et autoritaire des organes de décision, encore moins démocratique, quant à la représentation de la richesse de la communauté universitaire (étudiants, personnels BIATOSS, enseignants-chercheurs, chercheurs)...
- l'ouverture régulée au privé et la fin du service public contrat à travers l'accentuation du partenariat public-privé (PPP),

- une recomposition du paysage universitaire qui modifie totalement le maillage national des formations et donc aura des conséquences sur la valeur des diplômes et leur reconnaissance au niveau national,
- l'instauration d'un enseignement supérieur et une recherche à plusieurs vitesses,
- un découpage de composantes économiquement rentables dans chaque établissement,
- la mise en place de Fondations pour lever des fonds et répartir le financement selon « l'intérêt » des projets,
- des financements totalement déséquilibrés, d'un côté, les quelques « périmètres d'excellence » auxquels seront destinés les financements et de l'autre un système de collèges universitaires de type privé avec une forte augmentation des droits d'inscription des étudiants,
- la suppression de la qualification au profit de « compétences », etc.

Les élus et militants des syndicats de la FSU dénoncent cette logique de la concurrence du privé qui, sous couvert d'une soi-disant meilleure gestion, prévaut sur une collaboration contractuelle entre les différentes composantes et instances des établissements.

*Cette collaboration est le socle du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, auquel les élus et militants des syndicats de la FSU représentant les personnels, réaffirment leur indéfectible attachement.*

### Pour qu'il soit garanti sur l'ensemble du territoire national, le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit s'appuyer sur :

- un financement d'enseignement et de recherche équitablement réparti entre les matières scientifiques et économiques et, d'autre part, les lettres et sciences humaines et sociales,
- un fonctionnement démocratique des instances à tous les niveaux,
- la préservation de tous les statuts existants pour les personnels,
- une gestion des emplois et des postes sous contrôle des représentants de l'Etat,
- la lutte contre la précarité, une politique indemnitaire juste, et, enfin, des réorganisations de services concertés en cas de groupements d'établissements.

### Nous demandons :

- l'examen du projet d'Idex dans les instances paritaires, CTP, CA, CS, CEVU,
- la consultation préalable des personnels, dans chaque établissement d'enseignement supérieur concernant leurs participations à un IDEX.

Marie Ganzozi

# Autonomie des universités

2011, c'est la 3ème année d'existence de l'autonomie des universités, les dernières devant basculer au 1er janvier 2012. Ce 1er janvier 2011, 22 nouvelles universités sont devenues autonomes. Or, après 2 ans de budgets en autonomie (2009 et 2010), alors que les universités ont voté leur budget 2011 en aveugle, n'ayant pas eu d'indications de budget ou concernant le montant total des masses salariales affectées aux établissements de la part du ministère, nous pouvons faire un premier bilan assez révélateur.

En à peine deux ans, nous sommes face à des universités (Aix-Marseille 1, La Rochelle, Le Havre, Limoges, Paris 6, Pau, etc.) en réelles difficultés financières pour payer l'ensemble de leur personnel en fin d'année.

## Parmi les premières à être passées à l'autonomie dès 2009 :

L'université de La Rochelle a reporté le vote de son budget 2011. Pour tenir l'année, il lui manque environ 700 000 €.

L'université de Limoges a rencontré des difficultés de la masse salariale avec un déficit à hauteur de 800 000 à 1,3 millions €.

L'université Paris 6, pourtant vitrine de l'autonomie car très bien classée dans le classement de Shanghai, connaît pour sa part un déficit de 3 millions €.

annuelle de la masse salariale (liée aux promotions, à l'avancement d'échelon, etc.) ou sa baisse (départ en retraite remplacé par un jeune en début de carrière, donc moins bien payé).

S'est rajouté le non financement des postes vacants au moment du passage à l'autonomie. Même s'ils sont occupés depuis, le ministère garde la photo des postes occupés à la date du passage à l'autonomie.

L'augmentation du coût de l'action sociale obligatoire (CLD, Aide Retour à l'Emploi, Remboursement des frais de transport, aides sociales, capital-décès, etc.) n'a jamais été compensée à la hauteur des dépenses réelles.

Tout cela est dû à des visions très différentes entre le gouvernement et les directions des universités. Celles-ci, qui ne nous ont pas écouté, ont cru naïvement que l'autonomie était là pour aider la recherche en lui laissant des libertés. Le ministère, pour sa part, n'y a vu qu'un moyen de ne plus financer l'enseignement supérieur à sa juste valeur. Ainsi, pour le ministère, la prise en charge du GVT par l'Etat serait «*antinomique avec l'autonomie*».

C'est tout bénéfique pour l'État. Le ministère n'aura même plus besoin d'imposer les suppressions de postes. Comme ils ne seront pas financés, c'est l'université qui gèlera les postes et le ministère pourra les accuser de mauvaise gestion. Pour beaucoup, il faudra compenser les promotions, hausses de points d'indices, etc. par le non renouvellement de départs à la retraite, ou par le recrutement de jeunes fonctionnaires au détriment de ceux ayant une carrière plus longue donc plus coûteuse.

Les conséquences pour les collègues ne vont pas tarder à se faire connaître. A Limoges, la conséquence a été : gel de 10 postes vacants et étalement sur 5 ans de la revalorisation indemnitaire pour les personnels administratifs et techniques.

A Paris 6, sa seule possibilité, puiser ces 3 millions dans le fond de roulement, ce

qui est illégal.

Les syndiqués du supérieur doivent être vigilants sur la politique de l'emploi de leur établissement, vérifier que toute la masse salariale sera bien employée à payer les salaires et pas autre chose, empêcher que les postes de titulaires soient ou remplacés par des précaires ou privatisés, que le cadre national de nos statuts soit bien respecté et que, de fait, nous ne nous transformions pas en fonctionnaires d'établissement ...

Pascal Tournois



## Parmi celles qui sont passées cette année :

L'université du Havre a rejeté son budget 2011 avec 15 voix « contre » et 5 « abstentions » jugeant «*qu'il restait trop de flou et d'incertitudes pour voter le budget en l'état* » et réclame une enveloppe supplémentaire de 1 à 2 millions €

Globalement, pour les universités passées à l'autonomie, comme le SNASUB l'avait prédit, la difficulté vient de 3 éléments principaux :

Selon la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), il y aurait un manque de 13 millions € lié au problème GVT (glissement vieillesse technicité). Le GVT est l'augmentation

# L'avenir de l'Université et de la Recherche se joue en 2011

En ce début 2011, le gouvernement persiste dans l'autosatisfaction, se targuant de ne pas supprimer d'emploi et de fournir aux établissements et laboratoires des financements supplémentaires. L'appréciation des personnels de l'enseignement supérieur est bien différente.

La nocivité de la loi LRU est de mieux en mieux perçue. De plus en plus d'universités passées à l'autonomie rencontrent des difficultés budgétaires. Le MESR se défait de ses responsabilités sur les établissements, sommés d'assumer les basses œuvres : choisir entre repyramidage des emplois et primes des personnels, geler « préventivement » certains postes vacants, se séparer de personnels contractuels... A cela s'ajoutent la dégradation des conditions de travail et l'accroissement des cas de harcèlement.

## Grand emprunt et privatisation

Lancé début 2010 par l'Etat sarkosyste au nom de la relance économique par des « investissements d'avenir », le grand emprunt se révèle avant tout un levier pour aggraver à long terme les effets de la loi LRU avec une nouvelle réforme de la gouvernance et le passage d'une logique de financement récurrent et contractuel à une logique de capitalisation (création de fondations privées pour financer le développement des universités).

Habillé du vocable de « l'excellence », ce grand emprunt s'est traduit par une série d'appel à projets : Labex, Equipex, Idex qui couvrent les différents niveaux d'organisation : laboratoires, grands équipements scientifiques et regroupements d'établissements sur un territoire. L'Idex (pour « Initiatives d'excellence ») vise à faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. 17 candidatures ont été remises le 7 janvier par autant de regroupements d'établissements pour une sélection à l'été 2011.

L'objectif gouvernemental est bien là : en finir avec le découpage traditionnel en universités, grande écoles, organismes de recherche... et sa répartition sur le territoire, pour recomposer un nouveau système à sa main, organisant la confusion entre privé et public ainsi que le détournement des ressources du service public. Tour à tour et selon les régions, différentes formes de regroupements sont mises en œuvre (fusion d'universités, création de grands établissements, PRES, Fondation de Coopération Scientifique...).

La majorité des personnels et des étudiants est systématiquement exclue des organes de décision prévus pour ces nouvelles structures en rupture avec la construction plus démocratique et collégiale du système universitaire héritée de mai 68.

## Chercheurs et étudiants à la portion congrue, personnels précarisés

Le gouvernement fait miroiter d'importants moyens pour la recherche, mais seuls quelques dizaines de laboratoires en phase avec les thématiques de la « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » pourraient se voir labellisés « Excellents » tandis que la majorité des équipes de recherche sera reléguée au second rang et réduite à gérer la pénurie. Pour être retenus, certains labos n'ont pas hésité à changer leurs programmes, exclure des chercheurs ou en débaucher d'autres !

Alors que le plan Licence de la ministre Pécresse pour la réussite des étudiants est un échec, ces nouvelles « réformes » se traduiront clairement pas davantage d'inégalités sur le territoire et entre campus, la césure accrue entre le niveau Licence et le niveau Master, l'abandon de la plus grande masse des étudiants et la soumission des formations et de la recherche aux intérêts économiques du patronat, notamment au niveau régional.

Pour les personnels, la dé-fonctionnarisation de l'enseignement supérieur au profit de l'emploi précaire, voire de filiales privées, pourrait bien prendre encore plus d'ampleur, avec le risque nouveau de ne plus trouver d'interlocuteur face auquel porter les revendications : le ministère renvoie la balle aux universités, qui se cachent derrière les PRES, qui sous-traitent à des filiales, etc.

## L'urgence d'agir

Face à ce rouleau compresseur, il est urgent d'agir et de relancer les mobilisations pour la défense des Universités et des organismes de recherche, l'abrogation des lois de programme pour la recherche (2006) et LRU (2007), le réinvestissement budgétaire dans le service public et la création des emplois de fonctionnaires à la hauteur des besoins.

Bernard Teissier

